

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD107

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE 8

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« même date »

les mots :

« entrée en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.